

Conseil de sécurité

Débat

La Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Résolution 2334 (2016)

New York, le 25 juin 2024

Déclaration lue par Adrian Hauri Représentant Permanent adjoint

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour l'organisation de cette réunion, ainsi que le Coordinateur spécial Tor Wennesland pour son exposé.

La situation en Israël et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, ainsi que la montée des tensions le long de la ligne bleue, sont alarmantes. L'attachement de ce Conseil à faire respecter par toutes les parties le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme, vise à éviter une régionalisation du conflit encore plus grave.

En Cisjordanie, les attaques, menaces et intimidations de colons israéliens contre la population palestinienne, y compris à Jérusalem-Est, se poursuivent dans une quasi impunité. La Suisse condamne ces attaques, dont le nombre de victimes civiles atteignait déjà des niveaux record avant le 7 octobre 2023, et qui est en nette augmentation depuis. Ces attaques doivent cesser.

La résolution 2334 demande que « des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ». Les allégations d'usage disproportionné de la force et les actes de violence contre les civils doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs responsables traduits en justice. La Suisse rappelle les obligations d'Israël en tant que puissance occupante en vertu du droit international, y compris celle de protéger la population civile.

La Suisse rappelle par ailleurs que les colonies israéliennes de peuplement sont illégales au regard du droit international humanitaire et constituent, selon la résolution 2334, un « obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste

et durable ». Les annonces récurrentes de dirigeants israéliens et les mesures visant à leur expansion contribuent à l'escalade et doivent cesser.

A cet égard, la Suisse note avec préoccupation les récentes décisions israéliennes visant à transférer la gestion des affaires civiles des colons en Cisjordanie à l'administration civile israélienne. Conformément au droit international humanitaire, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui introduiraient des changements permanents, notamment démographiques et administratifs, dans le territoire occupé.

Par la résolution 2730, ce Conseil a réaffirmé la responsabilité des Etats et des parties aux conflits à respecter et à protéger la population civile, y compris le personnel humanitaire. Les infrastructures et les biens utilisés pour des opérations de secours humanitaire, ainsi que les convois, doivent également être respectés et protégés. Ceci inclut les locaux de l'UNRWA, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que les locaux du CICR.

Monsieur le Président,

Lors de l'adoption de la résolution 2735 le 10 juin, la Suisse a souligné qu'elle représente la meilleure chance pour une sortie de l'effroyable conflit qui a fait des dizaines de milliers de victimes depuis les actes de terreur du Hamas le 7 octobre dernier, que nous avons fermement condamnés.

Or, malgré les quatre résolutions adoptées par ce Conseil, les hostilités dans la bande de Gaza continuent d'exposer des centaines de milliers de civils, dont un très grand nombre d'enfants, au danger, aux déplacements forcés et au risque accru de famine. De même, des dizaines d'otages demeurent en captivité à Gaza.

La Suisse réitère son opposition à l'offensive actuellement en cours à Rafah. Elle rappelle toutes les mesures conservatoires prononcées par la Cour internationale de justice. Ces mesures étant contraignantes pour les parties à la procédure, la Suisse attend d'Israël qu'il s'y conforme. Nous rappelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire de manière sûre, rapide et sans entrave par tous les moyens dans la bande de Gaza, et à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Les personnes maintenues en captivité en lien avec ce conflit doivent pouvoir être visitées par le CICR et recevoir l'aide et la protection auxquelles elles ont droit.

Enfin, ce Conseil doit continuer de soutenir la solution à deux Etats, qui est le seul socle à même de garantir la paix entre Israéliens et Palestiniens et la stabilité dans la région.

Nous devons contribuer à reconstruire – sans plus tarder – ce socle des deux Etats démocratiques, Israël et la Palestine dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte-à-côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Je vous remercie.

UNOFFICIAL TRANSLATION

Mr. President,

Thank you for organizing this meeting. We also thank Special Coordinator Tor Wennesland for his presentation.

The situation in Israel and throughout the Occupied Palestinian Territory, and the rising tensions along the Blue Line, are alarming. This Council's commitment to ensuring that all parties respect international law, including international humanitarian law and human rights, aims at avoiding an even more serious regionalization of the conflict.

In the West Bank, attacks, threats and intimidation by Israeli settlers against the Palestinian population, including East Jerusalem, continue with virtual impunity. Switzerland condemns these attacks, in which the number of civilian victims was already reaching record levels before 7 October 2023, and has since increased significantly. These attacks must stop.

Resolution 2334 calls for "immediate steps to prevent all acts of violence against civilians, including acts of terror, provocation and destruction". Allegations of disproportionate use of force and acts of violence against civilians must be investigated and those responsible brought to justice. Switzerland recalls Israel's obligations as an occupying power under international law, including that of protecting the civilian population.

Switzerland also points out that the Israeli settlements are illegal under international humanitarian law and, according to Resolution 2334, constitute a "major obstacle to the achievement of the two-State solution and the establishment of a just, lasting and comprehensive peace". Recurrent announcements by Israeli leaders and measures to expand them contribute to the escalation and must be stopped.

In this respect, Switzerland notes with concern recent Israeli decisions to transfer the management of settlers' civil affairs in the West Bank to the Israeli civil administration. In accordance with international humanitarian law, Israel must refrain from taking measures that would introduce permanent changes, in particular demographic and administrative changes, in the occupied territory.

In Resolution 2730, this Council reaffirmed the responsibility of States and parties to conflicts to respect and protect the civilian population, including humanitarian personnel. Infrastructure and property used for humanitarian relief operations, as well as convoys, must also be respected and protected. This includes UNRWA premises, including in East Jerusalem, as well as ICRC premises.

Mr. President.

When resolution 2735 was adopted on 10 June, Switzerland emphasized that it represents the best chance of ending the appalling conflict that has claimed tens of thousands of victims since Hamas's acts of terror on 7 October, which we strongly condemned.

Despite the four resolutions adopted by this Council, hostilities in the Gaza Strip continue to expose hundreds of thousands of civilians, including a very large number of children, to danger, forced displacement and an increased risk of starvation. Similarly, dozens of hostages remain in captivity in Gaza.

Switzerland reiterates its opposition to the current offensive in Rafah. It recalls all the provisional measures ordered by the International Court of Justice. As these measures are binding on the parties to the proceedings, Switzerland expects Israel to comply with them. We reiterate our call for an immediate ceasefire, to facilitate the safe, rapid and unimpeded delivery of humanitarian aid by all means into the Gaza Strip, and for the immediate and unconditional release of all hostages. Those held captive in connection with the conflict must be able to be visited by the International Committee of the Red Cross (ICRC) and receive the assistance and protection to which they are entitled.

Finally, this Council must continue to support the two-state solution, which is the only foundation capable of guaranteeing peace between Israelis and Palestinians and stability in the region.

We must help to rebuild - without further delay - this foundation of two democratic states, Israel and Palestine, of which Gaza is an integral part, living side by side, in peace, within secure and recognised borders.

Thank you.